

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Pinol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pinol
Synonymes	CHZB1096
Code du produit	15338, 15356, 15360, 15363, 15366

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit biocide Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides dans le domaine de la santé publique.
---	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Jos. Styger AG Lerzenstrasse 20 CH-8953 Dietikon - ZH Tel.044 741 02 48 Fax 044 741 29 30
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+41 44 251 66 66 (Tox Center) 24h-Notruf: 145 (+41 44 251 51 51 aus dem Ausland)
Date d'émission	07.07.2016
Version	001 Z

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Isopropanol, No.-CAS 67-63-0, No.-CE 200-661-7
Isotrideceth-10, No.-CAS 24938-91-8, No.-CE -
Terpineol (Isomerengemisch), No.-CAS 8000-41-7, No.-CE 232-268-1
(+)-Camphen, No.-CAS 79-92-5, No.-CE 201-234-8

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
------------	--	--------------------	---------------------------

Pinol
001 Z

Date d'impression
24.09.2018

2 / 10

Isopropanol	10% - 25%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Isotrideceth-10	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 24938-91-8 No.-CE: -
Terpineol (Isomerengemisch)	1% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 8000-41-7 No.-CE: 232-268-1
(+)-Camphen	0.1% - 1%	Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Chronic 1 H410, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 79-92-5 No.-CE: 201-234-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	pas connue

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Conseils pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage:3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational 200 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 500 mg/m³ TWA [MAK]

Switzerland - Occupational 400 ppm STEL [KZW]

Exposure Limits - STELs - (KZWs) 1000 mg/m³ STEL [KZW]

Switzerland - Biological Limit 25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone

Values (BAT-Werte) 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

(+)-Camphen (CAS 79-92-5)

Switzerland - Occupational Sensitizer

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational skin notation (listed under Turpentine, oil)

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational 20 ppm TWA [MAK] (listed under Turpentine oil)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 112 mg/m³ TWA [MAK] (listed under Turpentine oil)

Switzerland - Occupational 40 ppm STEL [KZW] (listed under Turpentine oil)

Exposure Limits - STELs - (KZWs) 224 mg/m³ STEL [KZW] (listed under Turpentine oil)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas fumer. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle) EN 374. Temps de percée: 8 h. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Vert.
Odeur	Odeur d'aiguilles de sapin.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	Non déterminé.
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	32.0°C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	0.98 g/ml
Hydrosolubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Isopropanol (CAS 67-63-0) Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m3 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) Terpineol (Isomerengemisch) (CAS 8000-41-7) Dermal LD50 Rabbit > 3000 mg/kg (IUCLID) Oral LD50 Rat = 2900 mg/kg (IUCLID) (+)-Camphen (CAS 79-92-5) Dermal LD50 Rabbit > 2500 mg/kg (NLM_CIP) Oral LD50 Rat > 5 g/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
(+)-Camphen (CAS 79-92-5) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 0.72 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Brachydanio rerio 150 mg/L [static] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité = 97 % après 28 jours. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes

	des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas décharger dans l'environnement. No de déchet suivant le CED: 07 04 04. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
IMDG	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Oui.

IATA	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 3+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). VOC (CH) = 12.0693
Isopropanol (CAS 67-63-0) Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I Produit biocide	2905.1290 CHZB1096 Matière active: 1.573 g/100 g Quaternäre Ammoniumverbindungen, Benzyl-C12-18-alkyldimethyl-, Chloride.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
---	--------------

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.